UNE OFFRE DE FORMATION PERFORMANTE

SE FORMER À BTP CFA LOIRE-ATLANTIQUE GRÂCE À DES FILIÈRES MÉTIERS COMPLÈTES

20 FORMATIONS
CAP, BP, TP, CS, CQP

INSTALLATIONS TECHNIQUES
Électricité
- CAP Électricien
- BP Électricien

INSTALLATIONS TECHNIQUES
Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation
- CAP Monteur en installations sanitaires
- CAP Monteur en installations thermiques
- CS Maintenance des Équipements Thermiques Individuels
- TP Agent de Maintenance des Bâtiment
- BP Monteur en installations de génie climatique et sanitaire

GROS OEUVRE ET MAÇONNERIE
- CAP Maçon
- BP Maçon
- TP Maçon du Bâti Ancien

BOIS
- CAP Charpentier bois
- CAP Menuisier fabricant
- CAP Menuisier installateur
- BP Charpentier bois
- BP Menuisier

FINITION
Peintre
- CAP Peintre applicateur de revêtements
- BP Peintre applicateur de revêtements

COUVERTURE
- CAP Couvreur
- CS Zingueur
- CQP Ouvrier Professionnel Couvreur Chaumier

BTP CFA SAINT-BREVIN C'EST AUSSI :
- des actions de formation continue de courte durée allant de l'initiation au perfectionnement technique
- des formations de spécialisation
- des formations sur-mesure

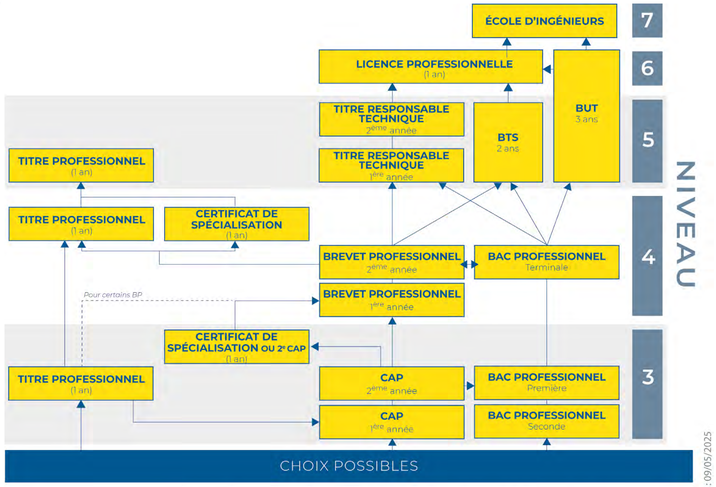

BTP CFA Pays de la Loire propose également des Certificats de Qualification Professionnelle

Les sites de BTP CFA Pays de la Loire permettent de se former du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) jusqu'au BAC+2. Les apprenants ont donc la possibilité de construire leur parcours d'évolution, en fonction de leurs objectifs. Ils ont également la possibilité de poursuivre vers un BAC+3 voire une école d'ingénieurs dans d'autres établissements.

J : 09/05/2025

LES + DU CFA

- **BTP CFA Loire-Atlantique dispose :**
  - d'un **restaurant** accessible à tous, géré par un prestataire extérieur : « Restoria »
  - d'un **Centre De Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)**, lieu de recherche, de travail individualisé ou en groupe. Il est équipé d'outils informatiques et de supports pédagogiques.
  - d'un **hébergement mixte** accessible à tous, pour lesquels la priorité est donnée aux plus jeunes et aux plus éloignés du CFA.

Pour plus d'infos sur l'hébergement, contactez :
Laure Glazet
06 17 17 69 10
laure.glazet@btpcfa-pdl.com

- **Les ateliers spécialisés pour chaque métier permettent aux apprenants d'évoluer dans un environnement de formation moderne et professionnel.**
- **Des aides financières sont possibles** en fonction des profils et des besoins des candidats.
  Plus d'infos sur www.btpcfa-pdl.com rubrique « se former »

VISITE VIRTUELLE
Chaîne Youtube
BTP CFA Pays de la Loire
et sur www.btpcfa-pdl.com/44sb


GROS-OEUVRE MAÇONNERIE


PLOMBERIE - CHAUFFAGE


ELECTRICITÉ


PEINTURE DÉCORATION


CARRELAGE


ÉTUDES ET ENCADREMENT DE CHANTIER


BOIS


COUVERTURE

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

512 APPRENANTS

96,8% D'INSERTION DANS L'EMPLOI OU POURSUITE DE FORMATION*

360 ENTREPRISES FORMATRICES

85,24% DE RÉUSSITE AUX EXAMENS 2026

3 MÉDAILLÉS
au concours départemental 2026
« un des meilleurs Apprentis de France »

1 MÉDAILLÉ D'OR
au concours régional 2026
« un des meilleurs Apprentis de France »

* Ces données sont issues de l'enquête d'insertion réalisée par Essencia Études et Sondages auprès des apprenants sortis en juin 2025.

BTP CFA LOIRE-ATLANTIQUE
SITE DE SAINT-BREVIN
Parc d'activités de la Guerche
11 Chemin des Potences
44250 SAINT - BREVIN - LES - PINS

02 40 27 29 68
contact-44sb@btpcfa-pdl.com

@btpcfapdl
@btpcfa44
www.btpcfa-pdl.com/44sh

BTP CFA PAYS-DE-LA-LOIRE
9 rue Marcel Sembat
44100 NANTES

n°SIRET : 786 055 293 00033
APE : 8532Z

Association Loi 1901. déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 44 06690 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

MAJ : 23/07/2026 Bien s'informer - BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE site de Saint-Brevin - Ne pas jeter sur la voie publique



www.btpcfa-pdl.com/44sb

RENTRÉE 2027/2028

BIEN S'INFORMER

SUR LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

POUR BIEN SE FORMER ! · POUR BIEN SE FORMER ! · BIEN S'INFORMER

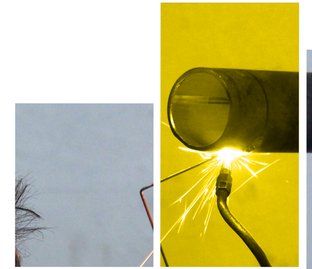





BTP CFA PAYS DE LA LOIRE
Association régionale des CFA du BTP des Pays de la Loire

BTP CFA LOIRE-ATLANTIQUE
Saint-Brévin
Le réseau de l'apprentissage BTP

S'INFORMER SUR LES MÉTIERS

Recherchez sur internet
www.onisep.fr
www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr

- Participez à nos actions gratuites de découverte des métiers du bâtiment :

JOURNÉES

PORTES OUVERTES

2026-2027

PLUSIEURS OPPORTUNITÉS pour construire votre avenir :

Samedi **12 décembre**
08h30 - 12h30

Vendredi **29 janvier**
17h00 - 20h00
Job Dating

Samedi **30 janvier**
08h30 - 12h30

Mercredi **17 février**
13h30 - 16h30

Samedi **20 mars**
08h30 - 12h30

Mercredi **12 mai**
13h30 - 16h30

Mercredi **07 juillet**
13h30 - 16h30

LES ATELIERS

DU MERCREDI

2027

DÉCOUVREZ LES MÉTIERS DE VOTRE CHOIX

Menuiserie / Peinture Application de Revêtements / Couverture / Plomberie-Chauffage Électricité / Maçonnerie

De 13h15 à 17h :

- **Menuiserie :** 10 février, 24 mars et 14 avril
- **Peinture :** 10 février, 24 mars et 14 avril
- **Couverture :** 03 février et 31 mars
- **Plomberie-Chauffage :** 03 février et 31 mars
- **Electricité :** 03 février et 31 mars
- **Maçonnerie :** 10 février, 24 mars et 14 avril

Inscription auprès de :
Accueil : 02 40 27 29 68
contact-44sb@btpcfa-pdl.com

www.btpcfa-pdl.com

TROUVER SON ENTREPRISE

METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ

- **Pour trouver une entreprise, il faut commencer vos démarches le plus tôt possible.**
  Préinscrivez-vous au CFA pour qu'il puisse vous accompagner dans votre recherche et vous mettre en relation avec ses entreprises partenaires. En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs existent.

Rédigez votre CV et votre lettre de motivation,
c'est indispensable pour laisser une trace de votre passage et montrer votre motivation

Organisez votre recherche d'entreprise :
vous faites les démarches, car c'est vous le futur salarié et non vos parents !

Faire des stages dans les entreprises,
une étape importante qui valide votre projet professionnel et le choix de votre formation

LE CV

- **Indiquez vos nom, prénom, adresse complète, n° de portable et email**
- **Mettez une photo valorisante où vous souriez (et non un selfie ou celle de la carte d'identité)**
- **Détaillez votre parcours, précisez ce que vous avez vu ou fait pendant vos stages**
- **Notez toutes les informations utiles qui vous mettent en valeur (ex : sport, jeune sapeur-pompier, baby-sitting...)**

LA LETTRE DE MOTIVATION

- **Exprimez votre motivation pour le métier : pourquoi avoir choisi celui-ci et non un autre ?**
- **Indiquez votre intérêt pour l'alternance**
- **Montrez que vous êtes intéressé par cette entreprise**
- **Rédigez de façon soignée et sans faute d'orthographe**
- **Notez vos vraies qualités**
- **Faites-vous relire**

- **Réalisez un tableau de suivi** de vos démarches.
- Déplacez-vous dans toutes les entreprises autour de votre domicile et **laissez vos CV et lettre de motivation** à l'entreprise même si elle vous indique qu'elle ne recherche pas d'apprenti. Elle peut changer d'avis. Vous pouvez également faire une recherche sur notre Jobboard : www.btpcfa-pdl.com/consulter-offres-alternance/
- **Relancez chaque semaine** les entreprises qui ne vous ont pas donné de réponse.
- **Recherchez des offres de contrat sur internet** : France Travail « La Bonne Alternance », Indeed, Hellowork...

- **Pour les élèves,** vous pouvez soit :
  > demander une convention de stage **auprès de votre établissement scolaire :** collège, lycée, MFR...
  > **télécharger une convention** pour une Période d'Observation en Entreprise directement sur : **www.urmapaysdelaloire.fr/orientation**
- **Pour les candidats non scolarisés :**
  > Compléter en ligne une convention de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) : **https://immersion-facile.beta.gouv.fr**
  > Vous pouvez solliciter l'appui de votre conseiller France Travail ou Mission Locale.

Pour plus d'infos sur la recherche d'entreprise, contactez :



Frédéric CHOLOUX
Chargé de développement formation
06 98 61 84 33
frederic.choloux@btpcfa-pdl.com



Enzo HUREL
Chargé de développement formation
06 16 53 60 34
enzo.hurel@btpcfa-pdl.com

Vous pouvez également nous contacter à cette adresse : pointconseils-44sb@btpcfa-pdl.com

Pour plus de renseignements sur les infos parcours & partenariats, contactez :



Marina CÉUS
Chargée de sécurisation des parcours et de développement partenarial
07 62 72 68 31
marina.ceus@btpcfa-pdl.com

LE STATUT DU CANDIDAT

Toute entreprise du secteur privé peut embaucher un apprenti

Les organismes du secteur public (collectivités, hôpitaux...) peuvent également recourir à l'apprentissage.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- POUR QUI ?

ÂGE MINIMUM
16 ANS

ÂGE MAXIMUM
29 ANS RÉVOLUS

Ou 15 ANS dans l'année civile, si le jeune a terminé son année de 3ème. Les jeunes dont l'anniversaire est entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile seront **sous statut scolaire jusqu'à leurs 15 ans** ; leur contrat d'apprentissage débutera le lendemain.

DANS LES CAS SUIVANTS,
PAS DE LIMITE D'ÂGE

- Le candidat est reconnu travailleur handicapé.
- Le candidat a un projet de création ou reprise d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Il peut être porté à 35 ans révolus dans les cas suivants :

- l'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.
- le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre les deux contrats.

Le contrat est signé par l'employeur, l'apprenti et son représentant légal si l'apprenti est mineur, avant la date d'embauche.

- DURÉE DU CONTRAT

Le contrat d'apprentissage peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI.

CAP 2 ANS · CS 1 AN · BP 2 ANS · BAC PRO 3 ANS · BTS 2 ANS

La durée du contrat peut être réduite ou allongée, en fonction des résultats du positionnement réalisé par le CFA.

- TEMPS DE TRAVAIL

35 H PAR SEMAINE

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés (35 heures), que ce soit en entreprise ou au centre de formation.

L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines par an. S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an.
La durée du travail des apprentis est augmentée dans certains secteurs d'activité et sur chantier afin qu'ils puissent travailler jusqu'à 40 heures par semaine et 10 heures par jour sous certaines conditions de compensation.

À NOTER

- RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT

LES 45 PREMIERS JOURS

Pendant une période de 45 jours (consécutifs ou non) de formation pratique en entreprise, **le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou son représentant légal) sans motif.** La rupture doit, dans tous les cas, être constatée par écrit et notifiée à la direction du centre de formation.

- RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge*. Elle progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat. **Il perçoit une rémunération majorée si son entreprise relève de la Convention collective du Bâtiment (cf tableau de droite).**

Le salaire de l'apprenti est exonéré des cotisations salariales (le salaire brut est donc égal au salaire net) jusqu'à 50% du SMIC. Les salaires des apprentis ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.

SALAIRE MINIMUM DÉFINI PAR LA LOI

RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR L'ENTREPRISE EN % DU SMIC**

ANNÉE D'APPRENTISSAGE	AVANT 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ÈRE ANNÉE	27 %	43 %	53 %**	100 %**
2ÈME ANNÉE	39 %	51 %	61 %**	100 %**
3ÈME ANNÉE	55 %	67 %	78 %**	100 %**

CONVENTION COLLECTIVE DU BÂTIMENT

RÉMUNÉRATION MINIMALE VERSÉE PAR L'ENTREPRISE EN % DU SMIC*

ANNÉE D'APPRENTISSAGE	AVANT 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ÈRE ANNÉE	40 %	50 %	55 %	100 %
2ÈME ANNÉE	50 %	60 %	65 %	100 %
3ÈME ANNÉE	60 %	70 %	80 %	100 %

* Le changement de salaire dû au franchissement de tranche d'âge se fait le mois suivant l'anniversaire du salarié.
** ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé à partir de 21 ans.
Faites une simulation de votre rémunération en apprentissage : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1

LA FORMATION CONTINUE

Informations auprès de :
formationcontinue-44sb@btpcfa-pdl.com

- POUR QUI ?

VOUS ÊTES SALARIÉ

VOUS ÊTES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Toutes nos formations sont accessibles dans le cadre de la formation continue.
En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs existent :

DISPOSITIFS	TYPE D'ALTERNANCE	STATUT PENDANT LA FORMATION	RÉMUNÉRATION
Contrat de professionnalisation	Formation alternée par des périodes en centre de formation et en entreprise	Salarié de l'entreprise	Définie par l'entreprise d'accueil. Le salaire minimum (légal ou conventionnel) est calculé en fonction de votre âge et de votre niveau de formation au moment de votre entrée en entreprise.
Plan de Développement des Compétences			Maintien de la rémunération du salarié, sauf si la formation se déroule hors temps de travail
Projet de Transition Professionnelle	Formation alternée par des stages en entreprise	Stagiaire de la formation professionnelle	Définie par votre employeur actuel, maintenue par Transition Pro
Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) ou Congé de reclassement			Le salarié a droit au versement de l'Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP). À partir de l'entrée en formation, la rémunération est définie par vos droits France Travail.
Aide Individuelle à la Formation (AIF)			Définie par vos droits France Travail
Formations financées par la Région Pays de la Loire, "1 emploi = 1 formation" (demandeurs d'emploi)			Définie par vos droits France Travail
Financement individuel			Pas de rémunération

Pour plus d'informations sur les dispositifs, consultez le site internet : www.travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Candidat en situation de handicap :
Notre référente handicap se tient à votre disposition.
Nathalie Attimon
02 40 27 79 52
nathalie.attimon@btpcfa-pdl.com

- RÉPARTITION SUR L'ANNÉE DE FORMATION

CAP - 2nde Bac Pro BP - CS* - Titre Pro*

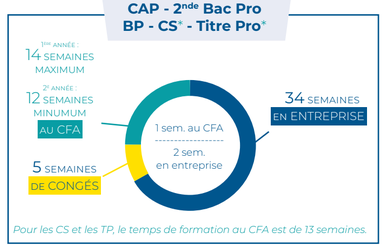

Pour les CS et les TP, le temps de formation au CFA est de 13 semaines.

Première et Terminale Bac Pro et BTS

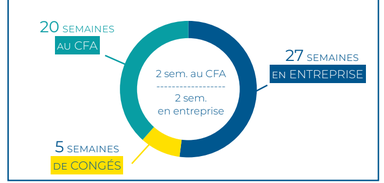

- MATIÈRES ENSEIGNÉES

Les semaines de formation au CFA incluent des enseignements techniques et généraux ainsi qu'une heure de suivi d'alternance. Les matières enseignées peuvent varier en fonction des diplômes et du profil du candidat ou de la candidate :

Enseignement technique

- Atelier
- Technologie
- Étude des constructions

Enseignement général

- Prévention - Santé - Environnement
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante : Anglais
- Français et Histoire - Géographie Enseignement moral et civique
- Communication
- Arts appliqués et culture artistique
- Économie - Gestion
- Management

- HORAIRES DE FORMATION EN CENTRE

8h30 à 12h30
13h30 à 16h30

Horaires identiques **du lundi au vendredi.**